

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **du 28 SEPTEMBRE 2009**

L'an deux mil neuf et le vingt-huit septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DAIGNY, Maire.

Présents : Mmes & Mrs Jacques-Marie GORET, André LESCUREUX, Jean-Michel DAMAY, Françoise GAUTHIER, Bernadette PATTE, Benoit THIBAUT, Eric GALLY, Olivier CATEL-DOBEL Sandrine DESSEAUX, Estelle CLEUET, Corinne BOUCHARD Philippe BARBIER, Frédéric TOUTLEMONDE, Danielle LEMAY.

Madame Estelle CLEUET a été élue secrétaire

1/ BATIMENTS COMMUNAUX :

- travaux au logement communal – 4 rue des écoles : Suite à l'état des lieux consécutif au départ des locataires, M.Mme Martelot, il convient de réaliser quelques travaux (remplacement du parquet dans la salle, ventilation) avant de relouer ce logement. Le Maire présente les devis établis :

- devis Lemaître - retrait ancien plancher, plinthes, dalle béton & plancher 3.339,92€ttc
- devis Dervellois - retrait ancien plancher, dalle hydrofuge & plancher 1.425,03€ttc
- devis S.Cablage - ventilations salle de bains, toilettes et cuisine 424,58€ttc

Le Conseil, après en avoir délibéré, retient le devis Dervellois et Somme Cablage pour un montant global de 1.849,61€ttc et d'inscrire ces dépenses en investissement.

- Bibliothèque : Suite à l'ouverture d'une 3ème classe, la bibliothèque a été transférée dans l'ancien local « matériel » de la salle polyvalente ; des aménagements électriques sont nécessaires pour l'ouvrir au public (éclairage, chauffage, prises et sécurité).

Le devis établi par Somme Cablage s'élève à 1.635,23€ttc.

Considérant l'obligation de réaliser ces travaux pour une utilisation normale des locaux, le Conseil approuve ce devis et inscrit cette dépense en investissement.

Un crédit de 300€ est affecté à l'achat de livres pour la bibliothèque ; les responsables seront invitées à profiter de l'opération « la semaine du livre » en place à l'école.

- Ecole – mobilier – ENR : le mobilier scolaire a du être complété par l'achat de chaises, pour un montant de 393,63€ttc. L'équipement informatique (ENR) n'a pas encore été réalisé, seuls 40% des crédits ayant été débloqués par l'Etat, à ce jour.

2/ FINANCES COMMUNALES :

- Vente de matériel : ***Le Conseil fixe à 1.800€ le prix de vente « en l'état » de l'ancien Manitou à l'ent. Scherpereel d'Arvillers et à 15€ l'unité le prix de vente des tables de la salle polyvalente suite à leur remplacement.***

- Cantine / accueil périscolaire : Le Maire communique aux Conseillers le bilan financier de l'année 2008/2009 – ce service a coûté à la commune 13.250€.

Cette année, considérant le nombre important de petits (14), la présence d'une seconde personne le midi s'impose : la dépense est estimée à 2.550€/an. Elodie Tétaz, auxiliaire de vie scolaire, serait volontaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, donne son accord à l'embauche d'une personne supplémentaire, le midi à raison de 5h.20 par semaine. Melle Tétaz effectuant déjà 3h.30 de surveillance le soir, la durée de service de ce poste sera porté au 01/01/2009 à 8h.50 par semaine. Son contrat sera modifié en ce sens après accord du CTP.

- Convention d'utilisation du terrain de sports : Le Maire soumet aux Conseillers les termes de la convention qu'il se propose de signer avec le Football club de Berteaucourt les Thennes pour l'utilisation du terrain de sports et des vestiaires ; une contribution de 400€ pour l'occupation des équipements + facturation des consommations d'électricité & d'eau (estimation à 310€) + frais de tonte tous les 15 jours (estimation à 45€/tonte).

Le Conseil Municipal donne son accord sur les termes de cette convention, et autorise le Maire à la signer.

- *Délibérations fiscales : Le Conseil Municipal, à la majorité des présents, décide de porter à deux ans l'exonération de foncier non bâti (part communale) des jeunes agriculteurs, propriétaires ou locataires exploitants, s'installant sur la commune, et ce à dater du 1^{er} janvier 2010. Le Conseil se dit favorable à toute création de commerce dans le village et se dit prêt à accorder son aide.*
- *Décision modificative : Le Conseil approuve la décision modificative n°1 qui permet le réajustement des crédits ouverts au BP2009 tant en dépenses qu'en recettes et le financement des investissements décidés au cours de la séance.*

3/ COMMUNICATIONS & QUESTIONS DIVERSES :

- *Aide technique de la DDE – renouvellement convention ATESAT : Le Maire soumet à l'assemblée le nouveau tableau de classement de la voirie communale actualisé (rue du Meunier rajoutée) et corrigé, permettant le renouvellement pour 3 ans à compter du 01/01/2010, de la convention signée avec l'Etat (DDE) pour l'Aide technique pour des raisons de solidarité et d'aménagement de territoire (ATESAT) – coût 2008 = 218,93€.
*Le Conseil approuve le tableau de classement et autorise le Maire à renouveler la dite convention.**
- *Syndicat Intercommunal d'eau potable : Le Maire tient à la disposition des Conseillers le rapport 2008 sur le prix et la qualité de l'eau.*
- *Extension de réseaux électriques : Monsieur Thibaut, délégué au SIER, transmet la demande de la FDE quant à la suite à donner aux estimations des extensions « Viltart » et « Lescot ». Le projet de lotissement initié par M. Viltart et confié au cabinet AG IMMO est abandonné ; de même, l'estimation faite pour desservir le terrain de M. Lescot, rue du château, n'aura pas de suite immédiate.*
- *Repas & Colis des Aînés : La date du repas est arrêtée au 25 octobre, les invitations sont en cours de distribution. Dorénavant, il aura lieu le dernier dimanche d'octobre.
Communication est faite aux Conseillers des démarches effectuées auprès des enseignes locales pour la confection des colis de Noël. Compte tenu des réponses, Le Conseil maintient son choix de la société JPV et de différencier les colis «personnes seules» et «couples».*
- *Le Maire rend compte de la réunion avec M. le Sous-Préfet, l'Inspecteur de la DREAL et des services de gendarmerie sur le dossier « Kornoutytch ». Un rendez-vous est fixé en présence de l'intéressé, de la gendarmerie et de la DREAL, le 6 octobre prochain sur le terrain. Dans l'attente, un courrier est adressé au Procureur pour accélérer la parution en audience du PV réalisé en janvier 2006 constatant l'extension à 600m² des dépôts illicites. M. Kornoutytch est passé récemment en mairie ; M. le Maire fait savoir qu'il a ressenti, de la part de ce dernier, une mauvaise foi affichée au cours de cet entretien.*
- *Une lampe d'éclairage public est à remplacer, au bout de la rue de Villers et un dysfonctionnement est signalé, allée des tilleuls.*
- *Suite à l'importante fuite sur le réseau d'eau potable, rue d'Hangest, question est posé sur le nettoyage ; il incombe à la commune. Par contre la Nantaise sera rappelée pour le nettoyage de la devanture de M.Martin.*

Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,